

## Le procès du meurtre dans la cathédrale de Quimper aux assises

Le procès qui s'ouvre aujourd'hui pose, une fois encore, la question du traitement des maladies mentales

RENNES

De notre correspondant régional

C'est à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fin de la semaine que va se dérouler le procès de l'assassin de Pierre Mével, blessé mortellement de deux coups de couteau dans la soirée du dimanche 20 juin 2004 à la cathédrale de Quimper. animateur liturgique depuis plusieurs années, il préparait la célébration du dimanche soir lorsqu'un individu le frappa dans le dos en présence de nombreux témoins. Pierre Mével devait mourir des suites de ses blessures à l'hôpital de Brest la semaine suivante.

L'affaire avait suscité une grande émotion à Quimper et dans les environs en raison des circonstances de l'agression et de la personnalité de l'animateur. Des obsèques solennelles avaient été célébrées par Mgr Clément Guillon, évêque du diocèse. Retraité de la sécurité sociale, âgé de 65 ans, marié, Pierre Mével était membre de « Vivre l'Évangile aujourd'hui » et de la chorale. « C'était un homme très affable, très écoutant, d'une grande gentillesse et d'une constante attention aux autres, se souvient le P. Joseph Plouhinec, curé de la cathédrale. Le mois précédent, nous avions eu une rencontre des accueillants de la cathédrale qui se relaient bénévolement chaque jour pour assurer une présence dans l'édifice. Nous avions parlé de la manière dont il fallait se comporter lorsque nous avons affaire à des accueils difficiles, ce qui nous arrive parfois avec des visiteurs un peu agités. Mais nous n'avions pas et n'avons pas de dispositif particulier. L'Église doit être ouverte à tous. Hélas, ce genre de drame peut encore arriver. »

Le procès qui s'ouvre aujourd'hui permettra d'en savoir un peu plus long sur la personnalité et le parcours de l'accusé,

Alban Novembre, qui avait 22 ans au moment des faits. Sous traitement médicamenteux, il avait prémédité son geste et en voulait, semble-t-il, « aux bourgeois », et à l'Église en la personne d'un prêtre. Intéressé par certains courants sataniques, il n'en était pas à sa première agression et était connu de la justice, ce qui pose question. Son état nécessitait-il un internement ? Était-il livré à lui-même ?

**Pierre Mével préparait la célébration du dimanche soir lorsqu'un individu le frappa dans le dos en présence de nombreux témoins.**

La famille de Pierre Mével, et en particulier son épouse Annick, attendent des réponses, même si M<sup>e</sup> Vincent Omez, l'avocat de la famille, doute que l'on ait tous les éclaircissements attendus. « C'est le problème de la prise en charge de toutes les personnes qui ont des difficultés psychiatriques, relève Annick Mével. Récemment, à Quimper, une dame âgée qui se promenait le long de la rivière a été poussée à l'eau et elle en est morte. C'est un drame qui m'a rappelé celui de mon mari. Je n'ai pas de haine pour ce jeune, mais je ne veux pas que cela puisse, demain, arriver encore une fois. »

S'il est reconnu coupable par la cour que préside Jean Luc Buckel, Alban Novembre risque la réclusion à perpétuité assortie d'une peine de sûreté de dix-huit ans. Les conclusions des experts psychiatres vont plutôt dans le sens de l'abolition du discernement. Depuis les faits, il est interné en hôpital psychiatrique et M<sup>e</sup> Isabelle Barraud du Chéron, qui assurera la défense du jeune homme, va plaider l'irresponsabilité de son client. Ce procès posera, une fois encore, la question du traitement des maladies mentales

JEAN-LUC POUSSIER